



## **SEPTIEME ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

**Jeudi 17 juin 2004 – 14 h 30**

**à Genève**

**COMPTE-RENDU**

**Le jeudi 17 juin 2004 s'est tenue à Genève la Septième Assemblée Générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière** réunissant l'ensemble de ses partenaires : collectivités publiques françaises et voisines étrangères, structures de coopération transfrontalière, grands opérateurs privés ainsi que les observateurs sensibilisés aux questions transfrontalières.

**A ce jour, l'association avait enregistré l'adhésion de 34 personnes morales ayant déjà réglé leur cotisation ou s'étant engagé à le faire dans un délai raisonnable.**

**ETAIENT PRESENTS**

**PERSONNES MORALES ADHERENTES**

<b>ADHERENT</b>	<b>REPRESENTANT</b>	<b>FONCTION DU REPRESENTANT</b>
Communauté Urbaine de LILLE	Pierre MAUROY	Président
Communauté d'agglomération de la Riviera Française	Dominique OBERTO	Vice- Président
Ville de Mulhouse	Christiane ECKERT	Adjointe au Maire en charge des relations transfrontalières
République et Canton de Genève	Carlo LAMPRECHT	Conseiller d'Etat de la République et Canton de Genève
SMEAG	Fabienne SANS	Chargée de mission coopération transfrontalière
CET Longwy	Antoine SCHNEIDER	Directeur français
SNCF	Claude STEINMETZ	DTPRL
Eurotunnel	John KEEFE	Directeur Immobilier France
TRANSDEV	Sophie ROUSSET	Chargée de mission Marketing et Innovation Direction de la Qualité et des services
Communauté Urbaine de Strasbourg	Pascal MANGIN	Vice-Président chargé des relations transfrontalières

Agence transfrontalière de l'Eurocité basque Bayonne San Sebastien	Agustin AROSTEGI	Directeur Général des affaires extérieures
Collectivité Territoriale de Corse	Marianne LAUDATO	
Association Transfrontalière du PED	Louis-François REITZ	Directeur
COPIT	Danièle DEFONTAINE	Trésorière
Communauté de Communes du Pays de Gex	Jocelyne BOCH	Vice-Présidente
Ville d'Annemasse	Christian DUPESSEY	Adjoint au Maire
Conseil Général des Pyrénées Atlantiques	Lide URREIZTIETA	Chargée des relations transfrontalières
Conférence Thiérache Hainaut	Marie-Laure KRESEE	Chargée de Mission
Conseil Général de la Seine-Maritime	Chantal LE HOUEROU	Chargée de mission
Kent County Council	Franck FOX	County concillor
Ville de Bastia	Pouvoir à Pierre MAUROY	

## **PARTENAIRES FONDATEURS**

DATAR	Claude MARCORI	Chargée de mission Europe
Caisse des Dépôts et Consignations	Philippe SERIZIER	Direction du développement local et des participations
Ministère de l'Equipement	Jenny PANKOW Liliane PESQUET	Chargée de Mission DGUIHC
Ministère des Affaires Etrangères	Raymond SABATIER	Chargé de Mission

## VII<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

### ORDRE DU JOUR

1. Accueil de Carlo LAMPRECHT, Conseiller d'Etat de la République et Canton de Genève
2. Intervention de Pierre MAUROY, Président de la M.O.T.
3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2003
4. Rapport d'activité de l'année 2003 présenté par le Directeur Jacques HOUBART
5. Rapport financier présenté par Philippe Serizier, Trésorier de la M.O.T.
  - résultats de l'exercice 2003
  - rapport du Commissaire aux comptes
6. Débat et vote sur les rapports présentés (dont affectation des résultats de l'année 2003)
7. Les objectifs pour l'année 2004 - débat et vote
8. Présentation du budget 2004 par le trésorier - débat et vote
9. Contribution du réseau de la MOT à l'objectif « coopération territoriale » de la politique régionale après 2006
10. Conclusion des travaux par le Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

## 1° ACCUEIL DE CARLO LAMPRECHT, CONSEILLER D'ETAT DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

**Carlo LAMPRECHT**, Conseiller d'Etat de la République et Canton de Genève, présente les compliments et les saluts du gouvernement de la République et Canton de Genève aux représentants de la Mission et de son réseau ici présents.

Il félicite la M.O.T pour ses actions de mise en réseau et pour son expérience et explique qu'elle est un partenaire précieux pour le Canton de Genève.

L'agglomération franco-valdo-genevoise a subi récemment une forte croissance démographique et a besoin du soutien des communautés de collectivités publiques. Les enjeux pour le développement de l'agglomération transfrontalière impliquent en effet de plus en plus le niveau régional et cela d'un côté comme de l'autre de la frontière.

La signature des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne a rendu encore plus important la nécessité d'une coopération active de part et d'autre de la frontière.

Carlo Lamprecht se félicite également de l'extension de l'Accord de Karlsruhe en juillet 2004 au Canton de Genève notamment, qui bénéficie ainsi d'un nouvel outil de coopération.

Le défi à relever aujourd'hui est de faire évoluer les mentalités et de faire "tomber" l'idée de frontière qui marque ces dernières un peu trop encore.

---

## 2° INTERVENTION DE PIERRE MAUROY - PRESIDENT DE LA MOT

Réponse à Carlo LAMPRECHT, Conseiller d'Etat, représentant le Gouvernement de la République et du Canton de Genève.

*« Merci Monsieur le Conseiller, Cher Monsieur Lamprecht, de vos mots d'accueil et de bienvenue. Je suis personnellement très sensible et je pense que tout le réseau de la MOT est également enchanté de votre invitation à tenir notre Assemblée Générale à Genève.*

*D'abord parce que c'est la première fois que notre Association tient son Assemblée Générale à l'extérieur du territoire français et je vous remercie de nous avoir aidé à franchir ce pas pour nous hautement symbolique. Il est en effet significatif de notre volonté d'associer de plus en plus de collectivités des pays voisins de la France pour affirmer toujours plus nettement le caractère européen de notre réseau.*

*Ensuite parce que nous vous sommes reconnaissant et c'est pour moi l'occasion de vous remercier très sincèrement de la confiance que vous n'avez cessé de nous témoigner :*

*le Canton de Genève est devenu en 2002 un solide associé de notre réseau et vous avez fait appel dès l'année 2000 à notre équipe technique, pour vous aider à monter vos projets transfrontaliers en lien avec les collectivités françaises, dans le cadre du Comité Régional Franco-Genevois.*

*Je sais que vous êtes à la veille pour le projet du Rectangle d'or de prendre avec les élus français une décision politique importante qui décidera de l'avenir de ce projet.*

*Je ne peux que vous encourager à aller de l'avant dans cette entreprise et vous confirmer notre engagement à vos côtés pour développer l'ensemble de la coopération transfrontalière franco-suisse.*

*Je souhaite à mon tour, à tous et à toutes, bienvenue à l'Assemblée Générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière et je me réjouis que vous ayez pu venir aussi nombreux (et de toutes les frontières) à notre rendez-vous annuel, entouré cette année encore de moments d'échanges, qui vous auront permis, je l'espère, de profiter pleinement de la richesse des hommes et des femmes de notre réseau et de leurs expériences transfrontalières.*

*Je tiens à saluer tout particulièrement les représentants élus des sites transfrontaliers ainsi que les représentants des administrations.*

*Je voudrais enfin accueillir de manière spéciale les représentants des 4 nouveaux adhérents qui nous rejoignent en 2004, signe de la vitalité de notre réseau qui passe de 30 à 34 personnes morales adhérentes :*

- le Kent County Council représenté par Monsieur Franck FOX  
(première collectivité anglaise à adhérer à notre réseau)*
- la Conférence Espace Mont Blanc représenté par Monsieur Michel CHARLET son Président par ailleurs Maire de Chamonix.*
- EDF représenté par Madame Michèle CASCALES*
- L'Agence d'urbanisme Flandre/Dunkerque représenté par Monsieur Philippe NOUVEAU, son Président.*

*Nous nous efforcerons d'être attentif à leurs attentes et à leurs demandes pour les aider à monter leurs projets transfrontaliers et à mieux s'insérer dans les réseaux nationaux et européens. Je leur demanderai s'ils le souhaitent de bien vouloir se présenter après mon intervention, de présenter de manière courte leur organisme et la signification de leur engagement dans notre réseau.*

*Avant d'entrer dans le vif du sujet de notre Assemblée Générale, je souhaite attirer votre attention sur quelques lignes de force liées à l'action de la MOT.*

*Après l'élargissement de l'Union européenne à 10 nouveaux états membres, l'élection de nouveaux députés au Parlement européen qui verra sans doute ses pouvoirs renforcés avec l'adoption d'une Constitution européenne, nous entrons dans une nouvelle étape de la construction de l'Europe. Cela doit nous rendre*

*encore plus attentif à la qualité de nos coopérations pour bien répondre aux besoins de nos concitoyens.*

*A nos yeux la coopération transfrontalière de proximité fondée sur la construction de projets ponctuels ou de projets de territoire transfrontalier est l'échelle la mieux à même de contribuer à répondre aux besoins des habitants des régions frontalières et à forger ainsi une identité européenne. C'est pourquoi le Bureau a pensé à vous soumettre un projet de résolution à la fin de notre réunion.*

*Dans le même ordre d'idée, nous nous battons déjà depuis plusieurs mois pour faire évoluer les outils juridiques nationaux et si possible communautaires, de manière à vous permettre de mieux réaliser vos projets. J'espère personnellement que le projet de « district européen » que nous portons vous apportera une contribution supplémentaire significative.*

*C'est le sens également de réflexions que la MOT conduit à la demande de la DATAR et de la CDC autour de l'organisation de « l'intercommunalité » ou de « l'intercollectivité » transfrontalière tant sur les modes de gouvernance que sur l'organisation des solidarités économiques et financières.*

*Il s'agit, et c'est là un enjeu important, d'interconnecter les bons niveaux de pouvoir et de compétences de part et d'autre des frontières pour faciliter la création et la gestion de services publics d'intérêt commun.*

*Si nous sommes centrés sur la coopération transfrontalière de proximité nous ne refusons pas pour autant de nous ouvrir à d'autres formes de coopération au niveau européen. C'est le sens des orientations stratégiques que notre Assemblée Générale a adoptées en octobre 2002 pour la période 2003-2006.*

*Depuis, l'équipe technique de la MOT a consacré un temps significatif pour nouer les partenariats institutionnels utiles à travers l'Europe autour de deux projets présentés à notre Conseil d'Administration de ce matin :*

- la création d'un réseau européen de formation et de recherche aux pratiques transfrontalières*
- la coopération maritime de proximité.*

*Nous avons parfaitement conscience que de cet exercice d'ouverture européenne de nos activités, doit passer par une meilleure articulation entre les niveaux infra-régionaux et notamment intercommunal et le niveau régional.*

*D'ores et déjà et à la suite du débat au sein de notre Conseil d'Administration de ce matin nous prendrons prochainement les contacts nécessaires avec les régions concernées pour approfondir cette question et faire la place que nous définirons ensemble pour les Régions au sein de notre réseau.*

*Enfin, et sur tous ces sujets, l'évaluation de la MOT commanditée par la DATAR et la CDC, devrait nous apporter un éclairage précieux.*

*J'attends personnellement de disposer du rapport définitif autour du 15 juillet 2004 et ensuite du positionnement officiel de la DATAR et de la CDC sur ce rapport, pour saisir à l'automne prochain notre Conseil d'Administration de ses principales conclusions.*

*Nous analyserons alors les conséquences que nous pourrions en tirer en terme de stratégie générale et de positionnement européen au regard des moyens supplémentaires qui seront susceptibles de nous être alloués et pérennisés dans le temps.*

*Notre Assemblée Générale de 2005 pourra alors statuer, s'il y a lieu, sur ces nouvelles orientations de manière à assurer l'avenir de notre réseau.*

*Voilà les quelques réflexions que je souhaitais partager avec vous pour l'ouverture de cette Assemblée Générale ».*

### **Présentation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale**

*« J'en viens maintenant à la suite de l'ordre du jour de notre Assemblée Générale.*

*Dans un premier temps, Jacques HOUBART notre Directeur, résumera devant vous le rapport d'activité de l'année 2003. Philippe SERIZIER, notre Trésorier, présentera ensuite le rapport financier ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes.*

*Je vous demande sur ce point, le point 5 de notre ordre du jour, votre accord pour le compléter : le mandat de notre Commissaire aux comptes Monsieur Jean-Jacques LE QUERE vient en effet à échéance au bout de six ans avec l'exercice clos au 31 décembre 2003. Je vous demanderai donc en conséquence, si vous en êtes d'accord, de mettre à l'ordre du jour le renouvellement de son mandat.*

*Après débat et vote sur ces rapports, nous procéderons à la présentation des objectifs de l'année 2004 et du budget qui l'accompagne, ces objectifs se présentant comme une composante des objectifs généraux votés par notre Assemblée Générale en 2002 pour la période 2003-2006.*

*Nous terminerons enfin notre Assemblée par la présentation et le vote d'une résolution, prenant la forme d'une contribution de notre réseau à la définition de l'objectif « coopération territoriale » de la politique régionale européenne pour l'après 2006.*

*Je vous propose maintenant d'entrer dans le vif du sujet en abordant le point 3 de notre ordre du jour :*

- *l'approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'année 2003.*

*Sur ce point et conformément à une demande reçue par courrier de la Conférence Hainaut/Thiérache nous ajouterons à la liste des présents les noms des 4 représentants de cette conférence effectivement présents ce jour-là. Il s'agit d'une omission que nous les prions de bien vouloir excuser. »*



### 3° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 SEPTEMBRE 2003

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2003 est adopté sans avis contraire.

---

### 4° RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2003 PRESENTE PAR LE DIRECTEUR

**Jacques HOUBART** reprend les éléments majeurs du rapport d'activité 2003 de la MOT.

Ce rapport remis aux participants est exposé selon cinq axes :

- la vie de l'association
- l'assistance opérationnelle aux projets
- la communication et la mise en réseau
- l'aide à la définition de stratégies d'ensemble
- les projets européens.

Trois nouveaux adhérents ont rejoint l'association :

- la Conférence transfrontalière Thiérache-Hainaut
- l'Association transfrontalière de agglomération du pôle européen de développement
- la Collectivité territoriale de Corse.

L'effectif du réseau passe ainsi à 30 personnes morales adhérentes, signe encourageant pour l'avenir.

Les relations avec les partenaires fondateurs ont été très fructueuses en particulier avec la DATAR et la Caisse des dépôts et consignations, principaux financeurs de la MOT ainsi qu' avec les différents ministères.

**Pierre MAUROY** donne la parole à l'un des nouveaux adhérents en 2004, Franck FOX, du Kent County Council.

**Franck FOX** remercie la MOT de lui avoir permis de faire partie de son réseau, le Kent étant le premier comté britannique du réseau de la MOT.

Le Kent a engagé une coopération importante avec la région Nord-Pas de Calais depuis les années 90. La construction du tunnel sous la manche a été la première étape clé de cette coopération.

Le Kent étant séparé de la France par la Manche, il a encore beaucoup à apprendre des régions transfrontalières terrestres.

Pour cette année, le Kent County Council souhaite être associé aux trois projets suivants :

- l'achèvement en cours de l'étude sur la coopération transmanche de proximité,
- l'étude des instruments juridiques de coopération,
- le projet européen de coopération maritime de proximité.

---

## 5° RAPPORT FINANCIER PRESENTE PAR LE TRESORIER

### RESULTATS DE L'EXERCICE 2003

**Philippe SERIZIER** présente les comptes de l'exercice 2003 qui affichent un résultat très proche de l'équilibre avec un léger excédent, conformément aux prévisions, et s'en félicite.

La partie prestation représente 22% des ressources de la MOT. La variation par rapport à l'année précédente se traduit par de moindres dépenses en matière de sous-traitance opérationnelle (l'équipe technique ayant pris en charge directement davantage de travaux), une baisse des prestations de services par rapport au montant budgété (dû au report de la mise en œuvre des projets européens à l'année 2004).

Le résultat net comptable après impôts est de + 68 euros.

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le rapport général de **Monsieur Jean-Jacques LE QUERE, commissaire aux comptes**, certifie que tout a été géré selon les bonnes règles de la pratique, que les comptes annuels sont réguliers et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations, de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Il n'a pas d'observation à formuler sur la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier ainsi que dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Le Bureau propose à l'Assemblée générale le renouvellement du mandat, pour une durée de 6 ans, de **Jean-Jacques LE QUÉRÉ** comme commissaire titulaire et de Clifford SANVEE comme commissaire suppléant.

## AFFECTATION DU RESULTAT 2003

Le Bureau propose à l'Assemblée Générale que le résultat net comptable positif qui s'élève à + 68 euros soit intégré au poste « autres réserves » porté ainsi à un niveau de 120 382 euros, réserve indispensable pour assurer la trésorerie de l'Association.

---

## 6° DEBAT ET VOTE SUR LES RAPPORTS PRESENTES (DONT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2003)

Le rapport d'activité présenté par Jacques HOUBART est approuvé à l'unanimité.

Le rapport financier présenté par Philippe SERIZIER est approuvé à l'unanimité.

Le rapport du Commissaire aux comptes est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée générale renouvelle le mandat pour une durée de 6 ans, de Jean-Jacques LE QUÉRÉ comme commissaire titulaire et de Clifford SANVEE comme commissaire suppléant.

L'affectation du résultat 2003 proposée par le Bureau est également adoptée par les membres de l'Assemblée Générale.

## PRESENTATION DU RAPPORT D' EVALUATION DE LA MOT PAR PHILIPPE SERIZIER

Il n'y a pas de résultat d'évaluation dans la mesure où la dernière séance de la Commission d'évaluation de la MOT qui s'est tenue le 3 juin dernier, a décidé d'une prolongation fixée au 9 juillet prochain, le rapport de synthèse demandant encore à être complété.

Le principe de l'évaluation a été annoncé lors de la dernière Assemblée Générale du 18 septembre 2003. La motivation des commanditaires, la DATAR et la CDC, est liée à trois principaux objectifs :

- faire le point des activités de la MOT après 7 années d'exercice
- se demander si une structure associative avec un modèle d'économie mixte (25% de prestations et 65% de subventions), ne rentre pas en concurrence avec le secteur privé
- réfléchir au positionnement de la MOT dans la perspective de la nouvelle politique régionale européenne.

Le but est de pouvoir évaluer les performances de la MOT et de les comparer aux attentes stratégiques formulées lors de sa création.

La pertinence de la raison d'être de la MOT a été réaffirmée, au même titre que les moyens humains et techniques mis à sa disposition. Le principe de sa mission de « service public » est confirmé et renforcé.

La productivité de la structure et des performances globales sont très satisfaisantes. L'attente est grande de la part des territoires transfrontaliers.

Cependant quelques carences ressortent :

- les limites de la structure (6 personnes) malgré des sollicitations de plus en plus nombreuses,
- la question de la double gouvernance de la mission, pilotée d'une part par un comité interministériel et d'autre part par une gouvernance classique d'association. Qui décidera de la stratégie sur le long terme ?
- la dominante culturelle franco-française d'où la nécessité d'une plus grande diversité linguistique.

#### PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'EVALUATION

3 orientations actuellement ressortent :

1. confirmer la MOT dans son rôle de mission d'intérêt général, outil d'une véritable stratégie de développement des projets et espaces transfrontaliers,
2. développer un partenariat actif avec les collectivités régionales et locales chefs de file de programmes et de projets de coopération européens,
3. favoriser le positionnement européen de la MOT pour la période 2007-2013.

Le travail de synthèse de l'évaluation sera terminé pour le 9 juillet 2004.

**Philippe SERIZIER** conclut en rappelant la spécificité et l'originalité de la MOT et précise que la question de l'augmentation des moyens financiers est à étudier. Il souligne également le conflit de temporalité auquel fait face la structure qui traite des dossiers complexes avec un savoir-faire récent et fragile.

---

#### 7° LES OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2004 - DEBAT ET VOTE

**Jacques HOUBART** présente les objectifs pour l'année 2004 et rappelle que ceux-ci se situent dans le cadre des objectifs généraux adoptés par l'Assemblée Générale du 8 octobre 2002 pour la période 2003-2006.

Ces objectifs se déclinent selon 4 types d'actions :

1. *L'assistance opérationnelle aux porteurs de projet*

- Espace franco-genevois : la MOT n'est plus mandataire mais assiste les projets au niveau opérationnel,
  - Etude « Transmanche de proximité autour du lien fixe » : la partie étude est achevée, la rédaction de l'étude est en cours,
  - Création d'un Euro-institut Atlantique- Pyrénées : la première phase de travail ayant été achevée, la deuxième phase, plus opérationnelle, sera confiée à la MOT en lien avec les partenaires espagnols,
  - Assistance à la structuration institutionnelle et juridique sur d'autres sites (dans le cadre de la création du district européen notamment).
2. *L'assistance technique aux porteurs de projets transfrontaliers*
- rédaction de 3 lettres « Espaces transfrontaliers » et production d'un cahier thématique sur la santé,
  - actualisation et évolution du site Internet,
  - réalisation de 9 cartes et mise à jour du fond cartographique,
  - organisation de deux séminaires d'échanges sur différents sites.
3. *L'aide à la définition de stratégies d'ensemble*
- réalisation d'une étude stratégique sur l'intercommunalité transfrontalière demandée par la DATAR et la CDC,
  - assistance à la Direction des transports terrestres ; travail sur la mise en place d'une autorité organisatrice des transports sur l'espace franco-valdo-genevois,
  - assistance, en lien avec le CNER, à la mise en réseau des agences de développement économique,
  - travail sur la proposition d'évolution législative relative au district européen, nouvel outil de coopération transfrontalière de droit français, porté par Pierre MAUROY sous forme d'un amendement déposé dans le cadre de la loi « Responsabilités locales » en cours de discussion,
  - travail en lien avec la CNAM afin de promouvoir le concept de « communauté de santé transfrontalière ».
4. *le positionnement européen de la MOT*
- actions programmées en 2004 : montage des projets « Interform » et « Coopmar » (à la demande de la DATAR et de la ville de Bastia), dépôt des dossiers le 15 juillet 2004.

## DEBAT ET VOTE

L'Assemblée générale valide ces objectifs pour l'année 2004.

## 8° PRESENTATION DU BUDGET 2004 PAR LE TRESORIER - DEBAT ET VOTE

### PRESENTATION DU BUDGET

**Philippe SERIZIER** présente le budget 2004, qui a été arrêté par le Bureau du 31 mars 2004. Ce budget présente une augmentation de 12 % par rapport à l'exercice 2003. Ceci s'explique par une augmentation de plus de 40 % des prestations de services due au report d'une grande partie de l'étude « intercommunalité transfrontalière » de 2003 sur l'année 2004.

L'augmentation des subventions permettra en partie de subvenir à celle des dépenses liées notamment au recrutement d'un poste d'ingénieur en formation pour le projet «Interform».

Aucune augmentation des cotisations n'est prévue. A ce sujet, **Philippe SERIZIER** demande aux adhérents, et plus particulièrement aux collectivités et sociétaires de la MOT, que la cotisation puisse être inscrite dans leur budget de l'année précédente afin de pouvoir la verser au plus tôt et de combler ainsi le « trou de trésorerie » récurant au printemps.

### DEBAT ET VOTE

Le projet de budget présenté par le trésorier pour l'année 2004 est adopté à l'unanimité.

---

## 9° CONTRIBUTION DU RESEAU DE LA MOT A L'OBJECTIF « COOPERATION TERRITORIALE » DE LA POLITIQUE REGIONALE APRES 2006

Dans le cadre des orientations du Troisième rapport sur la cohésion économique et sociale, la quatrième génération des programmes communautaires INTERREG de la politique régionale soutenant la coopération territoriale européenne devrait prendre la forme d'un objectif à part entière, pour la période 2007-2013.

La MOT a souhaité revenir sur l'intérêt de continuer à distinguer les différentes échelles de coopération et sur la nécessité de les articuler entre elles. En d'autres termes, la MOT et son réseau souhaitent que le transfrontalier de proximité reste un axe fort de la coopération en Europe y compris sur ses « vieilles » frontières.

Dans cette optique, la MOT propose au vote de son Assemblée Générale la résolution suivante :

*« La Mission Opérationnelle Transfrontalière représentant un réseau de territoires transfrontaliers et de porteurs de projets transfrontaliers de sept Etats membres et d'un pays externe, attire l'attention des autorités communautaires sur la nécessité de conserver un axe prioritaire dans son objectif coopération territoriale européenne, à la coopération transfrontalière de proximité, fondatrice d'une véritable citoyenneté européenne. Elle souhaite également que le rôle clé des acteurs locaux soit reconnu comme majeur dans le montage de projets d'une telle dimension et dans*

*l'organisation d'une gouvernance transfrontalière de ces territoires, dans le respect du principe de subsidiarité.*

*Elle souhaite que cette coopération puisse être articulée de manière opérationnelle avec des échelles territoriales plus larges en fonction de la stratégie des acteurs et que les différents niveaux de compétences institutionnels, et notamment les Régions, puissent facilement être associés aux collectivités locales pour le développement de projets de coopération dynamiques et efficaces.*

*Dans ce cadre, elle se propose de contribuer aux réflexions destinées à définir le cadre juridique tel que la Commission européenne l'envisage, en particulier au titre de la collectivité territoriale transfrontalière.»*

VOTE

Le texte de résolution, avec intégration de la phrase proposée par le Kent County Council, est adopté à la majorité, avec une abstention.

La proposition de résolution sera envoyée à la DG Régio, à la DATAR, au Ministère des Affaires Etrangères et à la CDC.

---

La prochaine Assemblée Générale de la MOT aura lieu à Bayonne, suite à l'invitation du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques.

Pierre MAUROY clos et lève la séance en remerciant Jacques HOUBART, Directeur de la MOT, son équipe ainsi que tous les participants.

---